Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2026_06_007-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 décembre 2025

Date de convocation : 4 décembre 2025
Date d'affichage des délibérations : 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 10 décembre à dix neuf heure, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, JAN Eric, JANOT Anne, LE Dû Marie-Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude.**
Absents représentés **: GOISNARD Gaëlle absente ayant donné procuration à Jean Yves BIZOUARN, GRASSI Géraldine absente excusée ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE BOT Robert absent ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû, JAOUEN Nicole absente ayant donné procuration à Isabelle LE PAGE, LE SAUX Roger absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, POULIQUEN Nathalie absente excusée ayant donné procuration à Alain PORHEL.**
Absent **: HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude, SPRIET Benoit, VERBECQ Rosine**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 24

==========

N° 2025 / 06 / 007 : Cession d'un espace par Finistère Habitat à la commune

Madame Le maire rappelle que récemment nous avions délibéré pour émettre un avis favorable à ce que Finistère Habitat puisse vendre des logements (petites maisons) au niveau du lotissement rue Jacques Cartier.

Dans le cadre de la cession d'un lot, Finistère Habitat s'aperçoit de la présence d'un candélabre d'éclairage public au coin de la parcelle actuellement propriété de l'opérateur HLM.

Il est souhaitable de sortir ce petit triangle pour le porter dans le domaine public.

Après récent bornage, il convient d'autoriser l'acquisition de la parcelle XV n° 767 d'une contenance de 1 m² par la commune de Pleyben à l'euro symbolique. Les frais d'acte seront pris en charge par Finistère Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir la parcelle XV n° 767 pour 1 m² au prix de l'euro symbolique. Mme Le maire est autorisée à signer l'acte à intervenir.

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Patrice PERSON
Secrétaire de séance

Amélie CARO,
Maire